

Procès-verbal de la séance du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières tenue le **mardi 26 janvier 2021** à 19 h 30 via la plateforme TEAMS.

- ÉTAIENT PRÉSENTS :
- Monsieur Alexandre Provost - président du CA
 - Madame Marie Josée Gagnon - vice-présidente du CA
 - Madame Danielle Beaumont
 - Madame Louise Beaupré
 - Monsieur Benoit Brosseau
 - Monsieur Eric Chevalier-Alvarez
 - Monsieur Nathan Hurteau
 - Monsieur Guy Lajoie
 - Madame Chantal Laliberté
 - Madame Chantal Lanoue
 - Monsieur Michel Milot
 - Madame Rélaine Morin
 - Madame Anne-Marie Noël
 - Madame Véronique Paré
 - Madame Sandrine Parent
- PERMANENCE :
- Madame Dominique Lachapelle - directrice générale
 - Monsieur Mario Champagne - directeur général adjoint et secrétaire général
 - Monsieur Alain Camaraine - directeur général adjoint
 - Madame Sophie Latreille - directrice générale adjointe
 - Madame Taïga Waelput-Lavallée - directrice du Service des ressources éducatives aux jeunes
- INVITÉS :
- Monsieur Charles Dalpé, directeur du Service de l'organisation scolaire et du transport scolaire
 - Madame Céline Falardeau - directrice du Service des affaires juridiques et des communications
 - Monsieur Vincent Huard - directeur des Services complémentaires et de l'adaptation scolaire
 - Madame Katleen Loiselle - directrice du Service des ressources humaines
 - Madame Annie Lussier - directrice du Service des technologies de l'information
 - Madame Elizabeth Mc Donough - directrice du Service des ressources matérielles
 - Madame Chantal Noël - directrice du Service des ressources financières
-

1. **Présence et ouverture de la séance**

L'avis de convocation, l'ordre du jour et les documents ayant été envoyés à tous les membres en respect de la *Loi sur l'instruction publique*; tous les membres étant présents, la séance est déclarée valablement constituée.

Monsieur Alexandre Provost, président, souhaite la bienvenue aux membres du CA et aux personnes du public.

2. **Ordre du jour**

[Résolution 2021-01-26-CA-01](#)

Il est proposé par madame Marie Josée Gagnon :

D'adopter l'ordre du jour, en y retirant le point suivant :

9.7.1. Acquisition de produits d'entretien ménagers nettoyants et désinfectants et d'un produit désinfectant à main (document).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. **Procès-verbal – CA du 15 décembre 2020 – Adoption et suivi (document)**

[Résolution 2021-01-26-CA-02](#)

Chaque membre du conseil d'administration ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du conseil d'administration tenue le 15 décembre 2020 au moins six heures avant le début de la présente séance;

Il est proposé par monsieur Eric Chevalier-Alvarez :

Que soit adopté le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 15 décembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Dominique Lachapelle, directrice générale, mentionne que les suivis administratifs ont été effectués quant aux décisions prises lors de la séance ordinaire du 15 décembre dernier.

4. **Correspondance**

- 4.1. De monsieur Jean-François Roberge, ministre de l'Éducation : Confirmation d'une aide financière de 9 995 700 \$ pour permettre l'acquisition de 27 locaux modulaires, qui seront installés à l'école Monseigneur-Euclide-Théberge et à la Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot (document).

5. Période de questions du public

Madame Martine Lalonde, secrétaire du comité de parents du CSSDHR, dépose et présente le plan d'action du comité de parents pour l'année scolaire 2020-2021.

De plus, elle mentionne que le comité de parents offre ce jeudi, 28 janvier 2021 à 19 h sur la plateforme Teams, une conférence de madame Guylaine Morissette, ayant pour thème « Motivation & Organisation scolaire ». La conférence demeurera disponible en ligne pendant quelques semaines.

Madame Émilie Dupuis, présidente du conseil d'établissement (CÉ) de l'école Saint-Lucien et monsieur Yannick Godin, membre du CÉ, font part aux membres du conseil d'administration de leurs préoccupations à l'égard du projet de modification des bassins des écoles Saint-Lucien et Saint-Eugène. Une résolution du CÉ a été adoptée à cet effet.

6. Mot du président

Monsieur Alexandre Provost, président, porte fièrement, ce soir, le chandail à l'effigie de l'équipe ARMADA de l'école du Pélican.

Il souligne le support des parents dans le cadre des services pédagogiques offerts à distance à leurs enfants.

Il insiste également sur le soutien psychologique que nous devons rendre disponible à nos élèves.

Dans le cadre de la formation obligatoire des membres des conseils d'établissements, il indique qu'une formation complémentaire sera offerte à ces derniers par des représentants du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières, du Comité de parents et des partenaires syndicaux.

7. Mot de la directrice générale : Candidats inscrits à la banque de cadres du CSSDHR (document) et structure administrative des cadres (document)

Madame Dominique Lachapelle remercie tout le personnel du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières qui œuvrent, jours après jours, auprès de nos élèves dans ce contexte bien particulier de pandémie.

Dans le cadre de sa reddition de comptes, madame Lachapelle informe les membres du conseil d'administration des nouvelles personnes qui font partie de la banque de cadres, lesquelles sont susceptibles d'occuper un poste de direction et direction adjointe d'établissement. De plus, elle indique les nouvelles affectations de certaines directions d'établissement déjà en poste.

Suite aux annonces faites par monsieur Jean-François Roberge, ministre de l'Éducation, elle mentionne que des services de tutorat seront mis en place pour supporter davantage nos élèves dans leurs apprentissages. Du soutien psychologique sera également offert.



Elle informe les membres du conseil d'administration que les démarches entreprises auprès de certaines municipalités pour l'obtention de terrains nécessaires à la construction de nouvelles écoles se poursuivent. Toutefois, nous sommes toujours en attente des réponses officielles du ministère à cet effet.

8. Soutien pédagogique en contexte de pandémie – Présentation (document)

Madame Taïga Waelput, directrice du Service des ressources éducatives aux jeunes, présente tous les services de soutien pédagogique offerts à nos élèves en contexte de pandémie.

9. Points de décision

9.1. Politique d'admission et d'inscription –Adoption (documents)

[Résolution 2021-01-26-CA-03](#)

Considérant la Résolution 2020-11-10-CA-05 adoptée le 10 novembre 2020 par le conseil d'administration, aux termes de laquelle était déposé pour consultation le projet de *Politique d'admission et d'inscription des élèves*;

Considérant les consultations menées auprès du comité de parents du Centre de services scolaire eu égard au projet de *Politique d'admission et d'inscription des élèves*;

Considérant les consultations menées auprès des instances syndicales concernées eu égard de la *Politique d'admission et d'inscription des élèves*;

Considérant la présentation de ce dossier et les discussions tenues à ce sujet par les membres du conseil d'administration, lors des comités plénières du 10 novembre 2020 et du 26 janvier 2021;

Il est proposé par madame Véronique Paré :

Que soit adoptée :

La *Politique d'admission et d'inscription des élèves* du Centre de services scolaire et ce, tel qu'elle apparaît au document SOSTSP 01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2. Projet de modifications des bassins de fréquentation des écoles Saint-Lucien et Saint-Eugène (documents séance tenante)

[Résolution 2021-01-26-CA-04](#)

Considérant l'agrandissement de l'école Saint-Eugène, dont la fin des travaux est prévue au cours de l'année scolaire 2020-2021, augmentant ainsi la capacité d'accueil de cette école;

Considérant les prévisions de clientèle du ministère de l'Éducation du Québec pour les prochaines années;

Considérant le débordement de clientèle à venir à l'école Saint-Lucien suite aux analyses démographiques réalisées;

Considérant que le Centre de services scolaire souhaite maximiser la stabilité de fréquentation des élèves dans ces différents secteurs;

Considérant la volonté de favoriser une unité de quartier dans la constitution des bassins de fréquentation des élèves de l'école Saint-Lucien et de l'école Saint-Eugène;

Considérant les consultations faites auprès des conseils d'établissement des écoles Saint-Lucien et Saint-Eugène et la rencontre des parents des écoles Saint-Lucien et Saint-Eugène sur la modification des bassins et des modalités liées à la fréquentation scolaire des élèves concernés;

Considérant les différents avis reçus dans le cadre de ces consultations;

Considérant la flexibilité offerte aux parents et aux enfants inscrits au programme Passe-Partout en 2020-2021, de se joindre à un groupe différent en fonction du choix de l'école de fréquentation pour l'année 2021-2022, suite à la modification des bassins;

Il est proposé par monsieur Nathan Hurteau :

Que les bassins géographiques des écoles Saint-Eugène et Saint-Lucien, soient ceux illustrés au document déposé à l'annexe 1 et décrits au document déposé à l'Annexe 2 et ce, à compter de l'année scolaire 2021-2022;

Et que les modalités liées à la fréquentation scolaire des élèves concernés par cette modification soient celles présentées et décrites à l'Annexe 3.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3. Calendrier scolaire 2021-2022 – Formation générale des jeunes – Dépôt pour consultation (document et document séance tenante)

[Résolution 2021-01-26-CA-05](#)

Considérant les consultations devant être menées auprès des instances concernées à l'égard du calendrier scolaire 2021-2022 à la formation générale des jeunes;

Il est proposé par madame Danielle Beaumont :

Que le conseil d'administration accepte le projet de calendrier scolaire 2021-2022 en formation générale des jeunes, déposé séance tenante, et mandate madame Taïga Wealput, directrice du Service des ressources éducatives aux jeunes afin de procéder aux consultations requises auprès des instances concernées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



9.4. Répartition des services éducatifs pour l'année scolaire 2021-2022 – Dépôt pour consultation (documents)

[Résolution 2021-01-26-CA-06](#)

Considérant que le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières doit s'assurer que les personnes relevant de sa compétence reçoivent les services éducatifs auxquels ils ont droit (art. 208, de la *Loi sur l'instruction publique* ci-après "L.I.P.");

Considérant que l'élève ou, s'il est mineur, ses parents ont le droit de choisir, à chaque année, parmi les écoles du centre de services dont il relève et qui dispensent les services auxquels il a droit, celle qui répond le mieux à leur préférence dans le respect des critères d'inscription établis en application de l'article 239;

Considérant que chaque école du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières ne peut dispenser tous les services éducatifs prévus au régime pédagogique;

Considérant que le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières offre les services éducatifs aux élèves qui y sont admissibles et qui résident sur son territoire (art. 209, L.I.P.);

Considérant que les objectifs poursuivis par les services éducatifs du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières, sont conformes aux obligations prescrites au régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire (art. 1 à 8 inclusivement du Régime);

Considérant que le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières établit les programmes des services complémentaires et particuliers prévus au régime pédagogique (art. 224, L.I.P. et art. 4 et 6 du Régime pédagogique);

Considérant que le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières doit adapter ses services éducatifs afin d'offrir aux élèves handicapés ou en difficulté d'apprentissage ou d'adaptation les services éducatifs auxquels ils ont droit (art. 234, L.I.P.);

Considérant que le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières détermine annuellement les services éducatifs qui sont dispensés par chaque école, dont les services complémentaires et particuliers ainsi que les services spéciaux pour les EHDA (art. 236, L.I.P.);

Considérant qu'une démarche de consultation permettra de recueillir les recommandations des instances concernées et qu'une prochaine démarche sera faite pour l'organisation de nos services complémentaires et d'adaptation scolaire;

Il est proposé par madame Anne-Marie Noël :

Que le conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières approuve le projet de répartition des services éducatifs offerts dans les écoles primaires et secondaires pour l'année scolaire 2021-2022, tel que présenté et mandate monsieur Vincent Huard, directeur des Services complémentaires, pour procéder auxdites consultations auprès des instances concernées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.5. Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2021-2024 (PTRDI), la liste des écoles et des centres et les actes d'établissement pour l'année scolaire 2021-2022 – Dépôt pour consultation (documents)

[Résolution 2021-01-26-CA-07](#)

Considérant les dispositions prévues à la *Loi sur l'instruction publique*;

Considérant les consultations devant être menées auprès des instances concernées à l'égard du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2021-2024; de la liste des écoles, des centres et autres immeubles et de la liste et contenu des actes d'établissement pour l'année scolaire 2021-2022;

Il est proposé par madame Louise Beaupré :

Que les projets de Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2021-2024, de la liste des écoles, des centres et autres immeubles et de la liste et contenu des actes d'établissement pour l'année scolaire 2021-2022 soient soumis aux consultations requises auprès des instances concernées;

Et

De mandater monsieur Charles Dalpé, directeur du Service de l'organisation scolaire et du transport scolaire, pour procéder auxdites consultations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.6. Rapport du comité de gouvernance et d'éthique

Madame Rélaine Morin, porte-parole, rend compte des travaux réalisés par les membres du comité de gouvernance et d'éthique lors de la rencontre tenue le 18 janvier 2021. Les discussions et les travaux ont porté sur la validation du *Règlement de régie interne*, le suivi des formations offertes aux membres du conseil d'administration ainsi qu'aux membres des conseils d'établissement, l'évaluation du conseil d'administration et les frais de déplacement des administrateurs.

9.6.1. Règlement concernant les règles de fonctionnement du conseil d'administration – Dépôt pour consultation (document)

[Résolution 2021-01-26-CA-08](#)

Considérant que l'article 162 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le conseil d'administration du centre de services scolaire doit, par règlement, fixer ses règles de fonctionnement;

Considérant que le 10 novembre 2020, le conseil d'administration, aux termes de la résolution 2020-11-10-CA-18, a confié au comité de gouvernance et d'éthique le mandat d'élaborer un projet de règlement portant sur les règles de fonctionnement du conseil d'administration et de faire une recommandation au conseil d'administration pour une adoption éventuelle;

Considérant le projet de *Règlement concernant les règles de fonctionnement du conseil d'administration* proposé par le comité de gouvernance et d'éthique;

Considérant les consultations devant être menées auprès des instances concernées;

Il est proposé par madame Danielle Beaumont :

D'adopter le projet de *Règlement concernant les règles de fonctionnement du conseil d'administration* proposé par le comité de gouvernance et d'éthique, aux fins de consultations et de mandater monsieur Mario Champagne afin d'y procéder.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.7. Adjudication de contrats

9.7.1. Acquisition de produits d'entretien ménagers nettoyants et désinfectants et d'un produit désinfectant à main (document)

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

10. Rapports du comité de vérification

Monsieur Michel Milot, porte-parole, mentionne que lors de la rencontre du 11 janvier 2021, les membres ont reçu une formation sur les processus budgétaires du Centre de services scolaire. Quant à la rencontre du 19 janvier 2021, les discussions ont porté sur la révision budgétaire 2020-2021 et le plan de gestion des risques en matière de collusion et corruption.

11. Rapport du comité des ressources humaines

Madame Danielle Beaumont, porte-parole, rend compte des travaux effectués par les membres du comité des ressources humaines lors de la rencontre tenue le 12 janvier 2021. Un portrait des gestionnaires administratifs a été présenté et des



discussions se sont tenues sur le programme d'accompagnement des directions d'établissement DIP-DEX et sur la pénurie de personnel.

12. Varia

Aucun point n'est ajouté.

13. Levée de la séance

[Résolution 2021-01-26-CA-09](#)

Il est proposé par monsieur Michel Milot :

Que la séance soit levée à 20 h 58.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. Huis clos – Évaluation de la rencontre

Alexandre Provost

Président du CA

Mario Champagne

Secrétaire général